

N° 4875³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à construire un nouveau
bâtiment pour le Lycée technique Mathias Adam de Pétange
y compris l'aménagement des alentours**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.4.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 19 avril 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à construire un nouveau
bâtiment pour le Lycée technique Mathias Adam de Pétange
y compris l'aménagement des alentours**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 16 avril 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 29 janvier 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 avril 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

